



Déclaration de conformité

Je soussigné(e) Magali JOFFROY, société Matfer Industrie, ZI Les Réhardières Longny-au-Perche 61290 Longny-les-Villages, agissant en qualité de RSE Groupe & Affaires Règlementaires, déclare que l'(les) objet(s) référencé(s) sur notre catalogue de la façon suivante:

Dénomination	Famille de matériaux et composants*	Code article
bl 25 tartel rde uni exopan 45	Acier et acier inoxydable avec revêtement organique	332671
bl 25 tartel rde uni exopan 50	Acier et acier inoxydable avec revêtement organique	332672
blx25 tartel rde uni exopan 55	Acier et acier inoxydable avec revêtement organique	332673
blx25 tartel rde uni exopan 60	Acier et acier inoxydable avec revêtement organique	332674
blx25 tartel rde uni exopan 65	Acier et acier inoxydable avec revêtement organique	332675
blx25 tartel rde uni exopan 70	Acier et acier inoxydable avec revêtement organique	332676
blx25 tartel rde uni exopan 75	Acier et acier inoxydable avec revêtement organique	332677
blx25 tartel rde uni exopan 80	Acier et acier inoxydable avec revêtement organique	332678
blx12 tartel rde uni exopan 90	Acier et acier inoxydable avec revêtement organique	332680
blx12 tartel rd uni exopan 100	Acier et acier inoxydable avec revêtement organique	332681

* dans le cas de matériaux multicouches, les composants au contact de l'aliment sont précisés de l'intérieur vers l'extérieur (le cas échéant les barrières fonctionnelles sont précisées)



Répond(ent) aux exigences établies dans les règlements ou directives européennes, décrets et arrêtés français et autres suivants, relatifs aux matériaux et objets en :

Acier et acier inoxydable revêtus destiné(e)(s) à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

RÈGLEMENT 1935/2004/CE
RÈGLEMENT 2023/2006/CE
RÈGLEMENT 10/2011/UE ET AMENDEMENTS
FICHE DGCCRF MCDA n°1 (v02-01/04/2017) Métaux et alliages

Dans les conditions normales et prévisibles d'emploi n'entraînant aucune modification inacceptable de la composition ou une altération des caractères organoleptiques de la denrée alimentaire, ce/ces objet(s) est/sont apte(s):

- Au contact humide/produit aqueux
- Au contact gras.
- Au contact alcoolique.
- Répond(ent) aux exigences du système REACH règlement 1907/2006/CE et modifications.

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des éléments suivants:

- Déclaration(s) des fournisseurs de matières premières.
- Analyses de migration globale:

Simulant(s) et conditions de test:

Simulants	Temps	Température
Éthanol 10%	3x 4 heures	Température de reflux
Éthanol 95%	3x 4 heures	60°C
Huile végétale	3x 2 heures	60°C

< aux limites autorisées

- Analyses des substances soumises à restriction:



Nom	Identification	Limite	Résultat
Aluminium	Al	5 mg/kg (3 ^è contact)	< LQ/LOQ = 0.02
Antimoine	Sb	0,04 mg/kg (3 ^è contact)	< LQ/LOQ = 0.002
Arsenic	As	0,002 mg/kg (3 ^è contact)	< LQ/LOQ = 0,002
Baryum	Ba	1,2 mg/kg (3 ^è contact)	< LQ/LOQ = 0,02
Cadmium	Cd	0,005 mg/kg (3 ^è contact)	< LQ/LOQ = 0.001
Chrome	Cr	0,25 mg/kg (3 ^è contact)	0.003
Cobalt	Co	0,02 mg/kg (3 ^è contact)	< LQ/LOQ = 0.002
Cuivre	Cu	4 mg/kg (3 ^è contact)	< LQ/LOQ = 0.002
Etain	Sn	100 mg/kg (3 ^è contact)	0.246
Fer	Fe	40 mg/kg (3 ^è contact)	0.60
Magnésium	Mg	--	< LQ/LOQ = 0.1
Molybdène	Mo	0,12 mg/kg (3 ^è contact)	< LQ/LOQ = 0.002
Lithium	Li	0,048 mg/kg (3 ^è contact)	< LQ/LOQ = 0.002
Manganèse	Mn	1,8 mg/kg (3 ^è contact)	< LQ/LOQ = 0.002
Mercure	Hg	<0,003 mg/kg (3 ^è contact)	< LQ/LOQ = 0.001
Nickel	Ni	0,14 mg/kg (3 ^è contact)	< LQ/LOQ = 0.002
Plomb	Pb	0,01 mg/kg (3 ^è contact)	< LQ/LOQ = 0.001



Nom	Identification	Limite	Résultat
Thallium	Tl	0,0001 mg/kg (3è contact)	< LQ/LOQ = 0.0001
Titane	Ti	--	< LQ/LOQ = 0.002
Vanadium	V	0,01 mg/kg	< LQ/LOQ = 0.002
Zinc	Zn	5 mg/kg	0.01
Béryllium	Be	0,01 mg/kg	< LQ/LOQ = 0.001
Tetrafluorethylene	MCDA 281	0,05 mg/kg	< LQ/LOQ = 0,03
Chromates		5 micro g/dm ²	< LQ/LOQ = 0,3
Argent	Ag	0, 08 mg/kg (3è contact)	< LQ/LOQ = 0.002

Par analyse: 3x4 heures à température de reflux : MCDA 281, métaux avec acide citrique 0.5%. Chromates par colorimétrie

Cette déclaration est valide uniquement pour le matériau ou l'objet tel que livré (emballage vide), et tant qu'il n'y a pas de modification réglementaire ou de changement susceptible d'entraîner une modification de l'inertie du matériau ou de l'article.

En toute hypothèse, la conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.

En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume, alors, seule la responsabilité.

Cette déclaration devra être renouvelée dans tous les cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée et en cas de changement de la réglementation.

Longny-les-Villages, le 30/05/2024
Magali JOFFROY, RSE Groupe & Affaires Règlementaires



MATFER INDUSTRIE
ZI Les Réhardières - Route de l'Aigle
Longny-au-Perche
61290 LONGNY-LES-VILLAGES
Tél. 02 33 85 34 00 - Fax 02 33 73 64 05
Siret : 775 732 522 00047 - APE 2599A